

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/46**

**Objet : demandes de subventions des écoles de Wintzenheim-Kochersberg et de Fessenheim-le-Bas**

Vu le budget adopté par la commune par une délibération n° 2011/20 en date du 15/04/2011 ;

Vu le détail des subventions allouées au titre de l'année 2011 voté par une délibération n° 2011/21 en date du 15/04/2011 ;

Vu la demande écrite de l'école de Wintzenheim-Kochersberg en date du 21/09/2011, réceptionnée le 21/09/2011 ;

Vu la demande écrite de l'école de Fessenheim-le-Bas en date du 17/09/2011 réceptionnée le 26/09/2011 ;

Considérant que l'enseignante de la classe de CE1 sollicite une subvention pour une classe de découverte qui se déroulera du 12 au 16 décembre 2011 au centre Bel-Air à Quieux Le Saulcy (88) pour les cinq enfants domiciliés dans la commune ;

Considérant que la directrice de l'école de Fessenheim-le-Bas sollicite une subvention pour les cinq élèves des classes de CM1 et CM2 domiciliés dans la commune et qui participeront au stage de cirque qui se déroulera les 14, 15, 17 et 18 novembre 2011 à Graine de Cirque à Strasbourg (67) ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'accorder une subvention à l'école de Wintzenheim-Kochersberg d'un montant correspondant à 7 € par nuitée et par enfant, à savoir :  $7 \times 4 \times 5 = 140$  €

DECIDE d'accorder une subvention à l'école de Fessenheim-le-Bas d'un montant correspondant à 7 € par jour et par enfant, à savoir :  $7 \times 4 \times 5 = 140$  €.

AUTORISE le maire à faire les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH